



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2417

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 18 du mois d'Octobre de 18h00 à 20h15, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

#### Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Joëlle EYCHENNE, Christine TEQUI  
Messieurs Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL.

Excusés : MM. Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU

Absent : 0

#### Procuration :

M. FERRE Jean-Paul a pouvoir de M. BERDOU Raymond  
Mme TEQUI Christine a pouvoir de M. BOIX Jean-Pierre  
M. MARETTE Louis a pouvoir de M. COMBRES Jean-Claude  
M. MAYODON Alain a pouvoir de M. COURET Jean-Luc  
M. BLASQUEZ Jérôme a pouvoir de M. LOUBET Christian  
M. SERRES Jean-Claude a pouvoir de M. MAGDALOU Francis

#### Objet

**Autorisation de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique de la source  
de Gérac, sise sur la commune d'Ustou**

Madame la Présidente informe que le SMDEA s'est engagé dans la prorogation de l'arrêté préfectoral de la déclaration d'utilité publique (DUP) de la source de Gérard, datant du 31 mars 2017.

Par délibération en date du 16 septembre 2014, le Conseil d'Administration du SDMEA (délibération n°1339) a approuvé le dossier d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection du captage de Gérard situé sur la commune d'Ustou.

Suite à la tenue de l'enquête publique, Madame le Préfet a, par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2017, acté l'autorisation de prélèvement et l'utilisation d'eau pour la consommation humaine et déclaré d'utilité publique la dérivation des eaux de la source de Gérard, située sur la commune d'Ustou, ainsi que l'instauration des servitudes de protection réglementaire au profit du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement.

Cet arrêté autorise, pendant une durée de 5 ans, le SMDEA à acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les immeubles dont l'acquisition s'avère nécessaire pour la protection des sources d'eau potable.

Cependant, la phase d'acquisition des immeubles nécessaires à la finalisation du projet ne sera pas achevée au 31 mars 2022, date à laquelle l'arrêté de DUP deviendra caduc.

La prorogation, pour une durée de 5 ans, de l'arrêté de DUP ne peut intervenir qu'à la suite d'une demande de l'assemblée délibérante de l'expropriant. Cette prorogation est possible sans nouvelle enquête dans la mesure où le projet de restructuration n'a pas été modifié de manière substantielle en ce qui concerne sa nature, le coût de l'opération et ses modalités de financement, ainsi que l'étendue des terrains à acquérir.

\* \*

\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE**  
ledit rapport.

**AUTORISE**

Madame la Présidente, ou son délégataire à demander une prorogation de l'arrêté de DUP de la source de Gérard, sise sur la commune d'Ustou, ainsi que de signer tous les documents afférents.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **20 OCT. 2021**  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le **20 OCT. 2021**

**La Présidente  
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : **20 OCT. 2021**  
Publié ou Notifié le : **21 OCT. 2021**